

REUNION DU 7 DECEMBRE 2016

Date de convocation :
30/11/2016
Date d'affichage 30/11/16

Le sept décembre deux mil seize à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 68
Présents : 39
Votants : 48

Etaient présents :

F BACHER, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, G VIEL, M BARTON, D LANGEVIN, E LEMONNIER, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, J BESSELIEVRE, V BOSQUET, M GERVAIS, L HAVARD, JP MANIGLIER, A DESSOUDE, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, JJ VASLIN, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, M LEMIERE, C MARIE, G PERROTTE, MH PERROTTE, S ROUXEL, G TRAVERT, M BIHEL, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE, JP TRAVERT

Excusés : A BENON pouvoir à G DONGE, V BLANDIN pouvoir à L HAVARD, A HALLET pouvoir à M JOSSET, M HEBERT pouvoir à H MARIE, M GALIS pouvoir à F CATHERINE, J LAHAYE pouvoir à P CATHERINE, C ZAMPROGNO pouvoir à M LEMIERE, MC BERTHELIER pouvoir à A LELIEVRE, C GAILLARDON pouvoir à JP TRAVERT
S LEROUVILLOIS, M RUAUX, JN TOLLEMER, D FAUDEMERE, JJ LEJUEZ,

Absents : JM CHAULIEU, P FERREY, JM LE MARINEL M MAUNOURY, D MAUVIEL, E LEQUERTIER, P LUCAS, J TOLLEMER, F COUDRIER G LARSONNEUR, M MILLET, C RACHINE, D GOSSELIN, JP GROULT, O LESOUEF

Secrétaire : MH PERROTTE

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal 8 novembre 2016 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles. Monsieur Trébert fait part d'une erreur concernant le vote de la Taxe d'Aménagement, ce n'était pas 1 vote Contre mais 2 Abstentions.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé à la majorité par l'ensemble du conseil avec cette modification.

01-12-16 Prestation Contrat d'Assurance

Monsieur, le Maire présente les 3 offres reçues et étudiées pour la signature de nouveaux contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2017, en incluant la commune des Moitiers en Bauplois.

La mise en concurrence a été faite selon une procédure adaptée par lots.

Lot n°1	Domage aux biens
AXA	RAS
GROUPAMA	10 326 €
AREAS	22 215 €

Lot n°2 Responsabilité Civile

AXA	RAS
GROUPAMA	1 865 €
AREAS	3 786 €

Lot n°3 Protection Juridique

AXA	1 079.76 €
GROUPAMA	1 105 €
AREAS	486 €

lot n°4 Flotte Automobile

AXA	5 702.66€ ou 5 464.03€
GROUPAMA	3 485€ (sans franchises) ou 3 030€
AREAS	3 988 €

lot n°5 responsabilité Civile CCAS

AXA	RAS
GROUPAMA	inclue dans le lot n°2 (budget fonctionnement inférieur à 100 000€)
AREAS	510 €

lot n°6 Urbanisme

AXA	RAS
GROUPAMA	367 € mais ne peut être souscrit seul
AREAS	RAS

Soit un global pour chaque assureurs comme suit

AXA	6 782.42 €	lot 3 et 4
GROUPAMA	17 148.00 €	lot 1 à 6
AREAS	30 985.00 €	lot 1 à 5

Pour information, en 2016 l'ensemble des coût de prestation des assurances de la commune nouvelle de Picauville et des Moitiers en Bauplois s'est élevé à environ 37 000€.

Il est proposé de retenir la prestation proposée par GROUPAMA pour l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT l'offre globale de GROUPAMA pour les lots 1, 2, 3,4, 5 et 6, d'un montant de 17 148€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents s'y réfèrent.

02-12-16 Mise en non-valeur

Monsieur le Maire fait part de la réception de plusieurs mises en non-valeur ou de créances éteintes à valider.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
VALIDE les mises en non-valeur suivantes :

Au budget communal (M14) : 984€ à l'article 6542 + 141.07€ à l'article 6541 soit un total de 1 125.07€€

DIGUET Jean-françois : 984€
LHOMME Vincent : 1,19€ + 3,40€+3,81€
LEBOURGEOIS Stéphane : 3,36€
QUONIAM Bernadette : 75,10€
CATHERINE Elise : 39,90€
LEVERDIER Nicolas-SCELLES Lucie : 0,31€
LOBBESTAEL BERTHE Louis Mélanie : 14€

Au budget assainissement (M49- assainissement) : 1 173.96€ à l'article 6542 et 4 352.84€ à l'article 6541 soit un total de 5 526.80€

QUONIAM Bernadette : 217,52€ + 34,71€ + 253,86 + 1 077,50€+404,80€+55,20€ + 478,40€ + 12,60€ +2,10€
ANQUETYL Jacky : 54,75€ + 37,20€+ 272,80€+ 165,50€+ 176,40€ +29,40€
CORNIERE Anaïs : 163,30€+ 120,60€ + 20,10€
FEREY Johnny : 248,40€ + 151,20€ +25,50€
RENAULT Sabrina : 223,10€ +109,80€ + 18,30€
TMC : 44€ +6€ + 7,62€ + 7,62€
BERHAULT Olivier : 48,30€ + 57,60€ + 9,60€
MARAIS Sandra : 136,12€
PIGNOT Nathalie : 59,40€ +9,90€
VASSE Johnny : 163,80€ + 27,30€
LAISNE Chantal : 65,40€
BOURGET Sébastien : 455,40€ + 75,90€

03-12-16 Remboursement de caution

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a plusieurs cautions restées en instance dans les différentes communes déléguées. Les crédits nécessaires sont déjà budgétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE le remboursement des cautions suivantes :

LECOT Sabrina CASTEL Ludovic pour 976 €
JACQUETTE Gilles pour 251.40 €
LEREVEREND David pour 480 €
PERON Luc LELARGE Catherine pour 375 €
PATRIX Anthony pour 358 €
MOREL Dominique pour 290 €
LEDANOIS Valérie pour 328.77 €
VRAC Aurélie pour 66.43 €

04-12-16 Décisions Modificatives

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prendre différentes décisions modificative avant la fin de l'exercice budgétaire 2016.

A- Au budget M49 (assainissement)

-Suite à la validation des mises en non-valeur, il manque une provision à l'article 6542 : 1 200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

PREND une décision modificative n°1 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 6541 : Créances admises en non-valeur	1 200€	
D6542 : créances éteintes		1 200€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 200€	1 200€

B- Au budget M14

-Suite à la validation des mises en non-valeur, il manque une provision à l'article : 50€

-Pour l'annulation d'un titre (participation au déficit de la restauration scolaire entre les communes déléguées de Vindefontaine et d'Houtteville) : 700€

-Pour régler les dettes à la Communauté de Communes de la Haye du puits : 1 135€ qui correspondent à la voirie d'Houtteville (le reste des sommes dues en 2016 a été prévu au Budget Primitif 2016 soit 21 600€)

-Pour les salaires du personnel communal, après contrôle, le budget primitif a été suffisant, il n'y a donc pas besoin de prendre pas de décision modificative

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal ;

PREND une décision modificative n°7 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D6288 : Autres services extérieurs	1 835€	
D 011 : charges à caractère général	1 835€	
D 023 : virement section investissement		1 135€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 135€
D2041512 : GFP rat : bâtiments, installations		1 135€
D 204 : Subventions d'équipements versées		1 135€
D 6541 : Créances admises en non-valeur	50€	
D6542 : créances éteintes		50€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	50€	50€
D 673 : titres annulés (exerc. anter.)		700€
TOTAL D67 Charges exceptionnelles		700€
R021 : Virement de la section de fonctionnement		1 135€
TOTAL R021 : Virement de la section fonction		1 135€

05-12-16 Achat d'un ordinateur pour le secrétariat

En remplacement de l'ordinateur portable, initialement acheté pour le vidéoprojecteur, il est demandé la possibilité d'investir en 2017 dans un ordinateur fixe pour le service administratif, pour un montant maximum estimé à 1 000€

Madame GERVAIS évoque la possibilité d'utiliser éventuellement à cet effet l'ordinateur de la mairie de Gourbesville qui a été acheté il y a 4 ans. Cette possibilité va être étudiée.

Toutefois, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'inscrire la dépense de 1 000€ au budget 2017 afin de palier à l'achat éventuel d'un ordinateur fixe pour le service administratif.

06-12-16 Baux et droits de passage sur Cretteville

A- Monsieur le Maire propose de transformer une convention pluriannuelle d'exploitation avec Monsieur Lemonnier (Gaec de la Bouchotterie) qui est caduque, en bail rural, pour les parcelles cadastrées ZE1p (partie de : 21ha17a20ca) et ZE37 (4ha62a80ca) du marais de Franquetot, d'une superficie globale de 25ha80 sur la base tarifaire du loyer de 2015 (soit 3 253.64€) et des charges locatives en sus et pour une durée de 9 ans renouvelable par reconduction tacite, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Emmanuel LEMONNIER, conseiller municipal ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la mise en place d'un bail rural avec Monsieur Emmanuel LEMONNIER dans les conditions ci-dessus exposées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le bail correspondant et tous les documents s'y réfèrent

B- Monsieur le Maire propose de maintenir dans les mêmes conditions que les années précédentes, le droit de passage payant sur le Marais de Fos existant sur la commune déléguée de Cretteville au profit de Monsieur DAROIT François, Monsieur GENEVIEVE Denis et Madame ROUAULT Marcelle.

Ce dossier sera étudié en commission agriculture et marais en 2017 pour une remise à plat, d'autres propriétés pouvant semble-t-il être également concernées..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à facturer les droits de passage comme suit :

Madame Marcelle ROUAULT : 52,66€

Monsieur François DAROIT : 18,52€

Monsieur Denis GENEVIEVE : 34,13€

07-12-16 Vente de sapins à Vindefontaine

Chaque année, la commune de Vindefontaine vend des sapins de Noël. Cette pratique permet de faire des éclaircissements bénéfiques à l'ensemble de la plantation. Il est proposé les montants suivants : 15 € - 30 € et 45 € suivant leur taille et leur qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs des ventes de sapin comme exposés ci-dessus

CHARGE Monsieur Jean-Pierre TRAVERT de gérer la vente des arbres

08-12-16 Modifications règlement et tarifs des salles

La commission « culture sports loisirs animation » propose d'ajouter un tarif de 30€ pour la location de la salle de Cretteville pour un vin d'honneur et souhaite la modification suivante de

l'article 10 du règlement : « le solde de la location devra être réglé au plus tard à la réception de la facture adressée par le trésor public. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer le tarif de 30€ pour la location de la salle de Cretteville pour des vins d'honneur

MODIFIE l'article 10 du règlement général pour les locations de salles ainsi « le solde de la location devra être réglé au plus tard à la réception de la facture adressée par le trésor public. »

09-12-16 Indemnités de Gardiennage de l'Eglise

Pour le versement de l'indemnité de gardiennage des Eglises, il est proposé d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble de la commune nouvelle. (rappel des montants maximums: 474.22€ si gardien réside dans la commune et 119.55€ si gardien ne réside pas dans la commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le versement des indemnités suivantes

Sur la commune déléguée d'Amfreville : 119,55€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Cretteville : 119.55€ à l'Abbé MABIRE

Sur la commune déléguée d'Houtteville : 119.55€ à l'Abbé MABIRE

Sur la commune déléguée de Gourbesville : 119.55€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Picauville : 119.55€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Vindefontaine : 119.55€ à l'Abbé MABIRE

10-12-16 Vente du terrain à Clainville

Monsieur le maire fait part de la demande d'un particulier d'acquérir une parcelle communale cadastrée ZS44 au village de Clainville et qui se trouve entre son entrée de maison et la voie communale.

Monsieur le maire fait part de la réception de l'estimation des domaines qui s'élève à 100€ pour les 125m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE la vente de la parcelle cadastrée ZS44 de 125m² pour un montant de 100€ à Monsieur et Madame BARBE. les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint délégué, à signer l'acte de vente et tous les documents s'y réfèrent.

11-12-16 Demande de subvention exceptionnelle : APOIN

L'association APOIN demande pour l'organisation de son marché de Noël 2016 une subvention exceptionnelle d'un montant de 1300€. En 2016, le conseil municipal de Picauville a provisionné 1 200€ à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (43 voix Pour et 5 Abstentions),

ACCORDE une subvention de 1 200€ à l'association APOIN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à verser la subvention

12-12-16 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Pas de DIA

Questions et informations diverses

13-12-16 Renouvellement convention balayeuse

Monsieur le maire propose de renouveler Avec la société Voiries Services la convention de prestation pour le balayage des rues du centre de la commune déléguée de Picauville, comme en 2016.

Le montant en 2016 pour 12 passages (4 grands et 8 petits) s'élevait à 3 720€HT, il est prévu une augmentation d'environ 2% soit 3 794€HT/ an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de reconduire la convention de prestation pour le balayage du centre de Picauville

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le devis de la société Voiries Services et l'ensemble des documents nécessaires

14-12-16 dates à retenir :

Monsieur le maire donne quelques dates à retenir :

- Chorale TAP : vendredi 9 décembre à 17h15 au marché de Noël de l'APOIN (salle polyvalente)
- Inauguration d'une exposition sur la scolarisation des gens du voyage à la médiathèque : mardi 13 décembre à 17h30
- Conseils Municipaux :
 - élections du Maire et des adjoints, et installation de la commune déléguée des Moitiers en Bauplois : mardi 3 janvier 2017 à 20h30
 - 1er conseil municipal de la commune nouvelle : 10 janvier 2017 à 20h30
- Vœux du maire à la salle polyvalente de Picauville : mardi 24 janvier à 20h30

Séance levée à 22h05